



PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

Du 09 février 2023

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 09 février 2023

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PRÉFECTURE

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DES MOYENS**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2023-00047	20/01/2023	Portant désignation des membres du comité social de la direction départementale de la protection des populations du Val-de-Marne et de sa formation spécialisée	4
2023-00164	13/01/23	Portant modification de la composition des membres du comité social de la Préfecture et du SGCD du Val-de-Marne	7
2023-00046	09/01/2023	Portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de la Préfecture et du SGCD du Val-de-Marne	9

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2022-04312	29/11/2022	Portant habilitation de la société SARL ELLIE pour la réalisation d'analyse d'impact des dossiers soumis à autorisation d'exploitation commerciale sur le département du Val-de-Marne	10
2023-00304	24/01/2023	Modifiant l'arrêté n° 2021/3371 du 20 septembre 2021, portant renouvellement triennal du conseil départemental de l'Éducation nationale	13

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU VAL DE MARNE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
sans n°/2023	08/02/2023	Délégation de signature du responsable de la paie départementale du val de marne	17

JUSTICE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
sans n°/2023	06/02/2023	Portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris	19



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2023/00047 du 20 janvier 2023

portant désignation des membres du comité social de la direction départementale de la protection des populations du Val-de-Marne et de sa formation spécialisée

La Préfète du Val-de-Marne,

Officier de la Légion d'honneur,

Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022,

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition du CSA et pour la composition de la formation spécialisée,

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations du Val-de-Marne,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité social d'administration de proximité de la direction départementale de la protection des populations du Val-de-Marne est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- Monsieur Paul MENNECIER, le directeur départemental de la protection des populations, président,

- Monsieur Philippe RAULT, directeur adjoint, suppléant du président.

b) Représentants du personnel : 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration mentionné à l'article 1er :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre de Solidaires	
Madame Delphine Malaquin	Madame May-Lan Florentin
Au titre de FO	
Monsieur Sylvain HENAINE	Madame Nadia OULAMI
Au titre de l'Alliance du Trèfle	
Madame Mounira BOUBRIT	Monsieur Guendi BERRAZOUANE
Au titre de la CFDT	
Monsieur Alexandre VASSIEUX	Madame Akila ADDOUCHE

Article 3

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration mentionné à l'article 1er :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre de Solidaires	
Madame May-Lan Florentin	Madame Delphine Malaquin
Au titre de FO	
Monsieur Sylvain HENAINE	Madame Latifa KARIMI
Au titre de l'Alliance du Trèfle	
Monsieur Guendi BERRAZOUANE	Monsieur Karim ZOUAGHI
Au titre de la CFDT	
Monsieur Alexandre VASSIEUX	Madame Akila ADDOUCHE

Article 4

Le mandat des membres du comité social d'administration mentionné à l'article 1er entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 5

Le directeur départemental de la protection des populations du Val-de-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Créteil, le 20 janvier 2023

Pour la Préfète et par délégation,



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2023/00164 du 13 janvier 2023

**portant modification de la composition des membres du comité social de la Préfecture et du
SGCD du Val-de-Marne**

La Préfète du Val-de-Marne,

Officier de la Légion d'honneur,

Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité social d'administration de proximité de la Préfecture et du SGCD du Val-de-Marne est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- la Préfète, Présidente,
- le Secrétaire Général de la Préfecture

b) Représentants du personnel : 7 membres titulaires et 7 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre du SAPACMI	
Madame Sandrine LOUDUN	Madame Nédia SAADI
Madame Charlotte LAULHE	Madame Christelle JEAN-BAPTISTE-ADOPLPHE
Au titre de FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Monsieur Jean-Luc PIERRE	Madame Marion ZEGHOUD
Madame Sylvie MONNIER	Madame Nathalie MAUPIED
Au titre de UATS-UNSA	
Monsieur Fabrice PASTOUR	Madame Amori DALAL
Madame Sophie MICHINEAU	Madame Lydie FOURMONT
Au titre de la CFDT	
Madame Marie-Claire FOURNASSON	Madame Yannick MOUTOUSSAMY

Article 3

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 4

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 janvier 2023

La Préfète



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté 2023/00046 du 9 janvier 2023

**portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social
d'administration de la Préfecture et du SGCD du Val-de-Marne**

La Préfète du Val-de-Marne,

Officier de la Légion d'honneur,

Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration de la Préfecture et du SGCD du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition de la formation spécialisée ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration ministériel unique :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre du SAPACMI	
Madame Sandrine LOUDUN	Madame Nébia SAADI
Madame Charlotte LAULHE	Madame Christelle JEAN-BAPTISTE-ADOPLPHE
Au titre de FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	
Monsieur Jean-Luc PIERRE	Madame Nathalie MAUPIED

Madame Marion ZEGHOUD	Madame Farida DELFORGE
Au titre de UATS-UNSA	
Monsieur Fabrice PASTOUR	Madame Amori DALAL
Madame Sophie MICHINEAU	Madame Lydie FOURMONT
Au titre de la CFDT	
Monsieur Mohamed HAMDANI	Madame Noémie FAUVRE

Article 2

Le mandat des membres de la formation spécialisée susvisée entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3

Le secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 09 janvier 2023

La Préfète

ARRÊTÉ N° 2022-04312

**portant habilitation de la société SARL ELLIE
pour la réalisation d'analyse d'impact
des dossiers soumis à autorisation d'exploitation commerciale
sur le département du Val-de-Marne**

**La Préfète du Val-de-Marne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite ;**

VU le code de commerce et notamment ses articles L. 752-6, R. 752-6-1 à R. 752-6-3 ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAUT en qualité de Préfète du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-03367 du 19 septembre 2022, portant délégation de signature à Monsieur Ludovic GUILLAUME, Secrétaire Général de la préfecture du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du Code de commerce ;

CONSIDÉRANT la demande d'habilitation présentée par la société SARL ELLIE située 17 place Gabriel Péri à Balagny-sur-Therain (60250) représentée par Monsieur Emmanuel FORLINI , en sa qualité de gérant, pour réaliser l'analyse d'impact des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département du Val-de-Marne ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société SARL ELLIE située 17 place Gabriel Péri – 60250 BALAGNY-SUR-THERAIN, est habilitée à réaliser l'analyse d'impact des dossiers soumis à autorisation d'exploitation commerciale sur le département du Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : le numéro d'habilitation est le 2022/94/AI/05.

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à cinq ans à compter de sa notification.

Le numéro d'habilitation devra figurer sur toute analyse d'impact réalisée pour une autorisation d'exploitation commerciale dans le département du Val-de-Marne, au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 4 : La personne affectée à l'activité faisant l'objet de la présente demande d'habilitation est la suivante :

- Monsieur Emmanuel FORLINI

ARTICLE 5 : L'habilitation peut être retirée par la préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R. 752-6-1.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de la Préfète du Val-de-Marne ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et notifié au demandeur.

Créteil, le 29 novembre 2022

**Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général**

SIGNE

Ludovic GUILLAUME



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial - BCIIT**

A R R E T E N° 2023 / 00304
Modifiant l'arrêté n° 2021/3371 du 20 septembre 2021,
portant renouvellement triennal du conseil départemental
de l'Education nationale



**La Préfète du Val-de-Marne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code de l'éducation et notamment ses articles L235-1, R235-1 et suivants ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 12, modifiée et complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les Collectivités Locales ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2021/3371 du 20 septembre 2021 portant renouvellement triennal du conseil départemental de l'Education nationale ;
- VU** les propositions du Président du Conseil départemental et des représentants des usagers transmises par la directrice académique, directrice des services départementaux de l'Education nationale ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2021/3371 du 20 septembre 2021, portant renouvellement triennal du Conseil départemental de l'Éducation nationale, est modifié comme suit :

.....

3.3.2 Personnalités désignées par le Président du Conseil Départemental :

M. Camille KUPISZ
Directeur général adjoint
Pôle éducation et culture

Mme Elodie POUJADE
Directrice adjointe de l'Éducation
et des Collèges

Délégués départementaux de l'Éducation nationale désignés à titre consultatif

Mme Mylène ROSSIGNOL

M. Jean-Bernard BERTHELIN

.....

ARTICLE 2 : La composition du CDEN est désormais fixée selon l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'arrêté précité demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice académique des services de l'Éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont copie sera notifiée au président du Conseil départemental.

Fait à Créteil, le 24 janvier 2023

La Préfète du Val-de-Marne

Signé

Sophie THIBAUT

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2023 / 00304

1. Représentants des collectivités locales

1.1 Membres désignés par le Conseil Départemental du Val-de-Marne

TITULAIRES :

Mme Mary-France PARRAIN
Mme Patricia KORCHEF-LAMBERT
Mme Déborah MUNZER
M. Patrick FARCY
Mme Flore MUNCK

SUPPLEANTS :

Mme Odile SEGURET
Mme Krystell NIASME
Mme Françoise LECOUFLE
M. Métin YAVUZ
Mme Hélène PECCOLO

1.2 Membres désignés par le Conseil Régional d'Ile-de-France

Mme Elise GONZALES

Mme Christelle ROYER

1.3 Membres désignés par les associations départementales des maires

Mme Patricia TORDJMAN
M. Christian METAIRIE
M. Bruno MARCILLAUD
M. Arnaud VEDIE

M. Philippe BOUYSSOU
Mme Marie CHAVANON
M. Didier GONZALES
M. Yvan FEMEL

2. Représentants des personnels titulaires de l'Etat

Mme Camille FERDINAND, SNES-FSU
M. Cyrille MICHELETTA, SNUIPP-FSU
Mme Cécile QUINSON, SNUIPP-FSU
M. Didier SABLIC, SNES-FSU
M. Luc BENIZEAU, FNEC-FP-FO
Mme Caroline MEIGNANT, FNEC-FP-FO
Mme Géraldine PHILIPPE, FNEC-FP-FO
M. Clément PEYROTTE, UNSA Éducation
M. Bastien DIAZ, UNSA Éducation
Mme Audrey DELIZE, CGT Éduc'action

M. Arnaud DELPECH, SNES-FSU
M. Thierry GUINTRAND, SNUIPP-FSU
Mme Hélène HOUGUER, SNUIPP-FSU
Mme Lorraine FINKL, SNES-FSU
Mme Soulef BERGOUNIOUX, FNEC-FP-FO
M. Yves GREINER, FNEC-FP-FO
M. Olivier LEGARDEUR, FNEC-FP-FO
Mme Peggy LEROC, UNSA Education
M. Serge LAGAUZERE, A&I UNSA
Mme Clémence SAUGERE, CGT Éduc'action

2. Représentants des usagers

3.1 Représentants des parents d'élèves

Mme Nassira KOUKI
Mme Gwladys GUION FIRMIN
M. Lionel BARRE
Mme Corinne PARIENTY
M. Lionel RAPHA
M. Réginal PRINCERUS
Mme Valérie NORA

Mme Emmanuelle GROH
Mme Anne MOREAU
Mme Nageate BELHACEN
M. Abdelmejid BAYAD
Mme Gaëlle ANGELOSANTO
Mme Fatima JALL
Mme Cécile TRICOT FLEURY

3.2 Représentants des associations complémentaires

La ligue de l'enseignement 94 :

M. Vincent GUILLEMIN

M. Damien LUCAS

3.3 Personnalités compétentes dans le domaine économique, social ou culturel

3.3.1 Personnalités désignées par le Préfet :

U.D.A.F. Education – Formation :

Mme Sophie DUBOUDIN

Mme Evelyne GITIAUX

3.3.2 Personnalités désignées par le Président du Conseil Départemental :

M. Camille KUPISZ
Directeur général adjoint
Pôle éducation et culture

Mme Elodie POUJADE
Directrice adjointe de l'Education
et des Collèges

DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DESIGNES A TITRE CONSULTATIF

Mme Mylène ROSSIGNOL

M. Jean-Bernard BERTHELIN

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA PAIERIE DÉPARTEMENTALE DU VAL DE MARNE

Le comptable, Jean -Loup COMBESCOT responsable de la Paierie Départementale du Val de Marne

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L.257 A ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme SIBARD Corinne** Inspectrice Divisionnaire hors classe, à **M DUBOIS Sébastien** , inspecteur des Finances Publiques, affectés à la Paierie Départementale , à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service y compris donner quittance du versement effectif du prix lors d'une vente d'un bien immobilier.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, à Mme Catherine CASIMIR M Farid SETTI contrôleurs

Article 3

En l'absence de Mme SIBARD Corinne , et de M DUBOIS Sébastien

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) Les décisions relatives aux demandes de délai de paiement,
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée et Montant
GABILONDO VALERIE	<i>Contrôleur</i>	<i>néant</i>
CASIMIR CATHERINE	<i>Contrôleur</i>	<i>néant</i>
SETTI Farid	<i>Contrôleur</i>	<i>néant</i>
COTIER Simon	<i>Contrôleur</i>	<i>néant</i>

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

A Créteil le 8 février 2023

Le comptable,

Jean Loup COMBESCOT



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS**

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES**

ARRETE

portant subdélégation de signature du Directeur interrégional
des services pénitentiaires de Paris

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSK2209102A du 21 mars 2022 modifiant l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 2 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel des services pénitentiaires, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, à compter du 10 mai 2021 ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté du 25 novembre 2022, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé ;

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SCOTTO, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle COMMIEN épouse LIBAN, directrice des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, adjointe au directeur interrégional ;
- Madame Fanny VILLENEUVE, conseillère d'administration de la justice, secrétaire générale ;
- Madame Sylvie PAUL épouse ARTHOZOUL, directrice des services pénitentiaires placée ;
- Madame Clémentine PERSET épouse SCOTTO, conseillère d'administration de la justice, chef du département ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Stéphanie CAMPS épouse BEKE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe de la chef du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- Madame Emilie BARBIER, attachée d'administration contractuelle, chef de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Madame Kadidiatou CAMARA, secrétaire administrative, chef adjointe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- Monsieur Ahmed BELMOSTEFA, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- Madame Hélène TEULIERE, attachée d'administration de l'Etat, chef de l'unité gestion administrative et financière ;
- Madame Carole PADIE, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la chef de l'unité gestion administrative et financière ;
- Monsieur Ludovic GROSERRIN, lieutenant pénitentiaire, chef par intérim de l'unité recrutement, formation et qualifications
- Madame Jennyfer CARLTON, secrétaire administrative, chef de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Asmine ASSOUMANY, secrétaire administrative, chef de pôle gestion administrative et paie ;
- Madame Anne France GIRARD, secrétaire administrative, chef de pôle gestion administrative et paie
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative, responsable de suivi de la masse salariale et des indemnités ;
- Madame Mariam KEITA, secrétaire administratif, chef du pôle transverse ;
- Madame Julie LUGUET, adjointe administrative, gestion paie,
- Monsieur Senthyl BLAMPAIN, adjoint administratif, gestion paie,
- Monsieur Sébastien RIBLET, adjoint administratif, gestion paie,
- Madame Laura RODRIGUES, adjointe administrative, gestion paie,
- Madame Mélissa LAPOINTE, adjointe administrative, gestion paie,
- Madame Emilie ROLLOT, directrice des services pénitentiaires, responsable de l'ARPEJ
- Monsieur José BROWN, lieutenant pénitentiaire, adjoint de la responsable de l'ARPEJ ;
- Madame Brigitte SOLON, attachée d'administration, chef de l'unité discipline et contentieux ;
- Madame Laure HUET, attachée d'administration contractuelle, experte juridique ;

Pour :

- Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 3

Subdélégation est également donnée à :

Monsieur Bruno CLEMENT	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Paris-La Santé
Madame Carine JONROND	directrice des services pénitentiaire	CP Paris-La Santé
Madame Bénédicte RIOCREUX	directrice des services pénitentiaires hors classe	CD Melun
Monsieur Antonin GAYTON	directeur des services pénitentiaires	CD Melun
Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE	attaché d'administration de l'Etat	CD Melun
Monsieur Pascal SPENLE	directeur des services pénitentiaires hors classe	CP Meaux-Chauconin
Madame Amy MIRAT	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Madame Emma TASSY	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Madame Amalia ZIANE	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Madame Nathalie FAUSTIN	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Réau
Madame Karine SCHWICKERT	directrice des services pénitentiaires	CP Réau
Madame Nadiège JOLY	attachée d'administration de l'Etat	CP Réau
Madame Myriam PRIN	commandante pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Christophe FESTIN	lieutenant et capitaine pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Olivier PIPINO	directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Bois d'Arcy
Madame Isabelle LORENTZ	directrice des services pénitentiaires	CP Bois d'Arcy
Monsieur Meril BINKOUMINA	directeur des services pénitentiaires	CP Bois d'Arcy
Madame Isabelle BRIZARD	directrice hors classe des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Laurence BARTHEL	directeur des services pénitentiaires	MC Poissy
Monsieur Yves LAURENDOT	attaché de l'administration de l'Etat	MC Poissy
Madame Souad BENCHINOUN	directrice des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Geoffrey COULIER	directeur des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Kamal ABDELLI	CSP	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	commandant pénitentiaire	MA Versailles
Monsieur Franck LINARES	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Renaud LASSINCE	directeur des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Madame Aline FOUQUE épouse LACOURT	directrice des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Jocelyn POULLET	attaché d'administration de l'Etat	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Vincent VIRAYE	CSP	CSL Corbeil
Monsieur Rodrigue BOSQUET	lieutenant pénitentiaire	CSL Corbeil
Madame Anne ROUVILLE épouse DROUCHE	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP des Hauts de Seine
Madame Cécile MARTRENCHAR	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP des Hauts de Seine
Madame Maryline BAYE	attachée d'administration de l'Etat	CP des Hauts de Seine
Monsieur Michaël MERCI	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Julie BOISSINOT	directrice des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Nathanaël DA-COSTA	attaché d'administration de l'Etat	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Elphège ZAMBA	commandant pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Albert MENDY	capitaine pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Jimmy DELLISTE	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Asmaa LAARRAJI-RAYMOND	directrice hors classe des services pénitentiaires	CP Fresnes

Monsieur Olivier REILLON	directeur hors classe des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Monsieur Patrick HOARAU	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Monsieur Thomas BENESTY	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Madame Véronique DREVET ép. BOITEUX	attachée principale d'administration de l'Etat	MA du Val d'Oise
Monsieur Yannick LE-MEUR	directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
Madame Cécile DURAND	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 75
Monsieur Franck SASSIER	directeur fonctionnel de SPIP	SPIP 77
Monsieur Ahmed CHAOUKI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 77
Madame Sabrina M'HOUMADI	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 77
Madame Marie-Emmanuelle RODE CROUZILLES	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 78
Madame Corinne LEMARRE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 78
Madame Fanny-Jacqueline LAINE	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 78
Monsieur Edouard FOUCAUD	directeur fonctionnel de SPIP	SPIP 91
Madame Stéphanie PELLEGRINI	directrice fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Catherine OHL	attachée d'administration	SPIP 91
Monsieur Laurent LUDOWICZ	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 92
Madame Stephanie LANGLAIS	directrice fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation hors classe	SPIP 92
Monsieur Jean-Pierre DUROU	attaché d'administration de l'Etat	SPIP 92
Monsieur Hervé MONNET	directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 93
Madame Frédérique BOULIN- MONTAIS	attachée d'administration	SPIP 93
Madame Marie Pierre SENECAUX- BONAFINI	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Sophie BUROSSE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 94
Madame Gina NELHOMME	attachée d'administration de l'Etat	SPIP 94
Madame Stéphanie BALDASSI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 95
Madame Jeannie NOAH ALILI	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 95
Madame Virginie DUMONT	attachée d'administration	SPIP 95

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :

- Procès-verbaux d'installation;
- Les congés annuels;
- Les autorisations d'absence;
- Les congés maternité et paternité;
- Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité;

- La gestion des demandes de remboursement complémentaire de soins ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales;
- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire ; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers;

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise.

Fait à Fresnes, le 06 Février 2023

Le directeur interrégional,
Stéphane SCOTTO

DISP
3, avenue de la Division Leclerc
B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex
Téléphone : 01 88 28 70 00

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Monsieur Ludovic GUILLAUME

Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD